

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 29 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, M.M AMIDEI, BERNARDI, COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M.M D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARY	à	M. CERVETTI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme TOMI	à	M. COMBARET

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme CURCIO, M. ZUCCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 29 Avril 2010

Délibération N° 2010 / 98

Présentation du bilan de la concertation publique portant sur la création de trois parcs de stationnement en centre ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les codes de l'urbanisme et de l'environnement ont introduit une exigence de participation du public sur l'élaboration des projets ayant des incidences notables sur l'environnement. Les projets de création de trois parcs de stationnement en centre ville ajaccien présentent des enjeux environnementaux importants liés en particulier à la nature même de ces travaux.

Conformément à la délibération du 28 janvier 2008, qui arrête la stratégie en matière de stationnement sur la commune, la Ville d'Ajaccio, a décidé de mener une concertation publique pendant les études de définition des projets. Elle est organisée selon les dispositions prévues aux articles L300-2 et R300-1 du code de l'Urbanisme.

L'objectif de la concertation proposée est de permettre l'élaboration de la décision du choix des projets de parcs de stationnement des squares César Campinchi, Pascal Rossini et du site du Marconajo qui seront présentés, au printemps 2010 à l'enquête publique de type « Loi Bouchardeau ».

Cette démarche a pour ambition d'associer à la conception du projet, pendant toute la durée de celui-ci, les habitants, les associations locales concernées par le projet.

Les modalités de la concertation publique (dates et lieu) ont été fixées par la délibération n°2009/206 du Conseil Municipal de la ville d'Ajaccio.

La concertation a été organisée du 04/02/2010 au 25/02/2010 sur la commune d'Ajaccio.

Elle a fait l'objet des plusieurs communiqués de presse et d'annonces commerciales (6 au total) notamment les veilles de jours des réunions.

Des panneaux d'informations ont également été affichés au niveau de la salle de réunion de la Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio durant toute la durée de la concertation.

Un dossier complet a été déposé à l'Hôtel de Ville et à la Direction Générale des Services Techniques, accompagné de documents illustrant les trois parcs de stationnement pendant toute la durée de la concertation.

Le public a, ainsi pu en prendre connaissance et consigner leurs observations sur un registre.

Quatre permanences ont été assurées par un représentant des services techniques de la Ville d'Ajaccio pour l'accueil et renseigner le public à la Direction Générale des Services Techniques (les jeudis matin 04, 11, 18 et 25 février 2010).

Chaque projet de parc de stationnement a fait l'objet d'une réunion individualisée au cours de laquelle la procédure de concertation, la stratégie communale en matière de stationnement et le projet ont été présentés.

Les réunions publiques se sont tenues :

pour le square César Campinchi : le 09 février 2010 à 18h00, en la salle des fresques à l'école élémentaire Forcioli Conti. La présentation de l'opération et l'animation du débat ont été assurés administrativement et techniquement par EGIS Aménagement ainsi que par les représentants des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio.

□ pour le parc Pascal Rossini : le vendredi 19 février 2010 à 18h00, en la salle des fresques à l'école élémentaire Forcioli Conti. La présentation de l'opération et l'animation du débat ont été assurés administrativement et techniquement par EGIS Aménagement ainsi que les représentants des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio.

□ pour le parc Marconajo : le lundi 22 février 2010 à 18h00, à la direction des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio. La présentation de l'opération et l'animation du débat ont été assurés administrativement et techniquement par les représentants des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio.

Entre vingt et quarante personnes ont assisté à chacune de ces réunions publiques, dont principalement des riverains des sites, des élus et des membres d'associations d'usagers et de commerçants.

Elles ont chacune duré environ deux heures, dont plus de la moitié dédiée au débat et aux échanges avec le public.

Elles se sont tous les trois déroulées selon le sommaire suivant :

◆ introduction de M. Le Maire d'Ajaccio, rappelant la problématique du stationnement à Ajaccio, la nécessité de réaliser ces parcs de stationnement, ce que dit le Plan de Déplacements Urbains (PDU) en termes de stationnement, et l'intérêt de réaliser une procédure de concertation,

◆ la présentation de la procédure de concertation par l'animateur du débat,

◆ les caractéristiques du projet de parc de stationnement par l'animateur du débat : nature du projet, caractéristiques, coupes, plans et capacité de l'ouvrage, photomontage de l'aménagement de surface, délais et procédures prévus.

◆ Débat, échanges, questions réponses : ces présentations ont amené un certain nombre de questions, qui ont permis des échanges directs entre les services de la Ville et le public. M. le Maire d'Ajaccio est intervenu ponctuellement lors des présentations, apportant, notamment des réponses aux questions du public.

Les participants à la concertation se sont exprimés selon plusieurs modes, soit via le registre des observations mis à leur disposition, soit lors des réunions publiques.

De nombreuses questions et remarques facilitant les échanges ont été réalisées lors des trois réunions publiques relatives aux projets.

Ils ont fait des constats, ont émis des avis et ont donné leurs appréciations favorables ou non. Ils ont demandé des explications techniques sur les projets, des éclaircissements concernant les phases de chantier. Ils ont également fait part ponctuellement de leurs inquiétudes en émettant des avis inscrits dans le registre de concertation.

Au total, 9 avis ont été consignés dans les deux registres mis à disposition du public (à la DGST et la Mairie), répartis comme suit :

- 1 courrier libre,
- 8 inscriptions libres sur le registre.

Les grands axes de réflexions qui sont ressortis de l'analyse des observations du public sont les suivants :

- les nuisances liées à la phase chantier,
- la circulation future,
- les caractéristiques techniques des ouvrages,
- les aménagements de surface.

Les projets ont bénéficié d'un sentiment positif de la part de l'assistance lors des réunions publiques.

Le présent rapport joint à la délibération expose dans le détail les différentes observations et échanges.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'approuver** le bilan de la concertation,
- **d'autoriser M. le Maire** à lancer les procédures d'enquêtes publiques pour les trois sites conformément à l'article R 123-1 à 33 du Code de l'Environnement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de François GABRIELLI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu, La Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu, La Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu, le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 122-15, L 300-6 et R 122-11-1

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L 123-1 et L 126-1

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29

Vu, la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat

Vu, le POS approuvé par DCM N°99/152 du 28/10/99, les arrêtés n°2000/388 du 17/04/2000 et n° 2001/904 du 31/07/01 mettant à jour le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Ajaccio, la délibération n° 2004/45 du 27 février 2004 portant modification

Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 avril 2010,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **d'approuver** le bilan de la concertation publique relative au projet de réalisation de trois parcs de stationnement,

- **d'autoriser** M. le Maire à lancer les procédures d'enquêtes publiques pour les trois sites, conformément à l'article R 123-1 à 33 du Code de l'Environnement..

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie..

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI